

Point n° 3 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

« Nous allons élire les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres pour la mandature qui s'ouvre.

J'interviens parce que, lors de la mandature qui s'est achevée, la Commission ne s'est jamais réunie en Appel d'offres mais simplement en Commission d'Analyse des offres. Ainsi, titulaire dans la Commission pour le groupe La Côte-Saint-André POUR TOUS, je n'ai jamais assisté à la réception des plis et leur ouverture le jour et à l'heure de la fin des envois des propositions des entreprises candidates.

En conséquence, nous demandons que, pour cette mandature, la Commission que l'on va élire soit systématiquement convoquée le jour et à l'heure limite de dépôt des offres et que ladite commission procède immédiatement à l'ouverture des plis.

Ce serait tout simplement la procédure pour une totale transparence du travail et des choix de la Commission pour l'attribution des marchés. »